

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune d'EMERCHICOURT  
Séance du 18 septembre 2025Date de convocation :

11 septembre 2025

Date d'affichage :

11 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Absents : 4

Exclus : 0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – COTREZ Sabrina – HERBIN Melody et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame CHOQUET Justine a donné pouvoir à Madame SUM Michèle.

Monsieur DE FILIPPI Lucas a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Régis.

Absentes :

Mesdames BRZEZINSKI Régine et LONGEARD Ingrid.

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le dix-huit Septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame COTREZ Sabrina est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2025/03/03**

7.1 Décisions budgétaires

**OBJET : Modifications budgétaires**

Vu le budget primitif 2025,

Afin de prendre en compte de nouveaux éléments de l'exécution budgétaire 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le budget de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
Imputations	Libellés	Montants	Imputations	Libellés	Montants
6419/013	Remboursement rémunération du personnel	15 000 €	60632/011	Fournitures de petit équipement	- 7 000 €
			615232/011	Entretien réparation sur réseaux	- 3 980 €
			6413/012	Personnel non titulaire	15 000 €
			66111/66	Intérêts réglés à l'échéance	10 980 €
		15 000 €	TOTAL		15 000 €

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 059-215901927-20250918-2025\_03\_03-DE



Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mairie d'Emerchicourt is partially obscured by a large, stylized signature in black ink. The signature appears to be 'Régis ROUSSEL'. The stamp contains the text 'MAIRIE D'EMERCHICOURT' around the perimeter and a central emblem.

Régis ROUSSEL

publié sur le site internet de la commune le 26 septembre 2025 par Régis ROUSSEL, Maire.

Conformément aux articles R 421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou sa publication). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Le maire d'Emerchicourt peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.